

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE
Bourse d'animation culturelle - BOURSAC

L'Université de Saint-Boniface décerne annuellement aux étudiantes et aux étudiants des bourses en guise de reconnaissance de leur réussite exceptionnelle. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la liste complète des critères d'admissibilité et des documents à joindre au formulaire, le cas échéant.

Nom de famille :	
Prénom(s) :	
Adresse :	
Ville et province :	
Code postal :	
Courriel :	
N° de téléphone :	
N° d'assurance sociale :	

N° d'étudiant :	
Programme courant :	
Année du programme :	
Charge de cours :	
Moyenne cumulative :	
École secondaire :	

J'atteste, par la présente, avoir lu et compris les critères d'admissibilité de cette bourse. De plus, je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont, à mes connaissances, complètes et exactes.

Je suis conscient ou consciente qu'il était possible de prendre rendez-vous avec la direction du Service d'animation culturelle pour poser des questions avant de déposer le formulaire dûment rempli.

J'accepte et je respecte la décision finale du jury de sélection.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date

Bourse d'animation culturelle - BOURSAC

Domaine d'études : Vie étudiante

Nombre : Variable

Montant : Variable

Par l'entremise de la Boursac, le Service d'animation culturelle (SAC) met à la disposition des étudiantes et étudiants les ressources humaines, financières ou techniques dont celle-ci a besoin pour mettre sur pied divers projets culturels.

Date limite des demandes : Le 31 janvier

La demande doit être soumise au Registrariat.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Date de réception de la demande :		
Étudiant ou étudiante en première année à l'USB	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Description du projet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Copie du budget	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Bourse accordée :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Déclaration relative aux renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* est utilisée à des fins de gérer les dossiers de Bourse de besoin financier. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (237-1818, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7.

PROCÉDURES ET SÉLECTION – FONDS ANIMATION CULTURELLE

Toutes les demandes doivent répondre aux critères du fonds qui sont les suivants :

Appuyer des projets visant le perfectionnement, la création, le développement, la production ou la diffusion de produits culturels et artistiques de nature francophone au Manitoba. Les initiatives pourront provenir du Service d'animation culturelle (SAC) et de l'ensemble de la population étudiante de l'Université de Saint-Boniface. Elles pourront avoir une portée provinciale, nationale ou internationale.

Offrir un appui financier aux étudiantes et étudiants en première année d'études à l'université ou à l'École technique et professionnelle qui souhaitent participer à la réalisation d'initiatives culturelles.

Toute demande de financement de projet doit s'ingérer dans les types d'initiative suivants :

- le perfectionnement personnel et professionnel : ateliers, stages, etc.;
- la création : composition et réalisation de nouveaux projets et de nouvelles œuvres;
- le développement : recherche de fonds additionnels pour la bourse culturelle de l'USB;
- la production ou la diffusion de produits culturels et artistiques de nature francophone au Manitoba, au Canada et à l'international.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de soumettre un curriculum vitae, une lettre et du matériel d'appui (vidéos, photos, enregistrement, etc.) avec votre demande, il est fortement recommandé de le faire.

Les formulaires de demande doivent être reçus par le Service d'animation culturelle au plus tard le 30 septembre de chaque année. Advenant que ces dates tombent une fin de semaine ou un jour férié, les formulaires reçus le prochain jour ouvrable seront acceptés.

Les formulaires des candidats et candidates admissibles seront soumis à un jury de sélection composé d'un minimum de trois (3) à cinq (5) personnes qui sont membres du personnel de l'Université de Saint-Boniface ou membres de la communauté.

**Annexe A
Budget**

1. TITRE ET DESCRIPTION DU PROJET

2. Dans laquelle des catégories suivantes votre projet s'ingère-t-il? :

Perfectionnement___ Création___ Campagne de financement___ Production et diffusion___

3. REVENUS

Prélèvement de fonds	\$
Contribution des participants	\$
Ventes	\$
Autres, précisez _____	\$
TOTAL des revenus	\$

4. DÉPENSES

Frais de déplacement	\$
Locations	\$
Publicité	\$
Accueil/réceptions	\$
Honoraires	\$
Services professionnels	\$
Matériel et équipement	\$
Dépenses diverses, précisez _____	\$

TOTAL des dépenses	\$
---------------------------	----

5. SOLDE

TOTAL DES REVENUS:	_____	\$
MOINS TOTAL DES DÉPENSES :	- _____	\$
SOLDE :	= _____	\$
 MONTANT DEMANDÉ :	 _____	 \$

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
